

Septembre 2017

Édition 3 Numéro 8

Nouvelles de Val-Joli



Membres du conseil :

Maire Rolland Camiré

Siège 1 - Sylvain Côté
Siège 2 - Philippe Verly
Siège 3 - Gilles Perron
Siège 4 - Raymond Côté
Siège 5 - vacant
Siège 6 - Josiane Perron

Hôtel de Ville :

Julie Brousseau, DG & S.T.
Étienne Langlois D'Or, insp.
Line D. Letendre, Sec. Adj.
Pier Lacasse, resp. Voirie
Stéphane Côté, empl. Voirie
Diane St-Pierre, Concierge
Yannik Scrosati, Loisirs



500, Route 249
Val-Joli, Québec
J1S 0E8

TÉLÉPHONE :
(819) 845-7663

TÉLÉCOPIEUR :
(819) 845-4399

**ADRESSES
ÉLECTRONIQUES :**
mairie@val-joli.ca
direction@val-joli.ca
secretariat@val-joli.ca
urbanisme@val-joli.ca
voirie@val-joli.ca
loisirs@val-joli.ca

Retrouvez-nous, à l'adresse :

www.val-joli.ca
ou sur **Facebook**
Loisirs Val-Joli



MOT DU MAIRE

M. Rolland Camiré

Bonjour à tous,

La municipalité a complété les travaux de rechargements sur le Chemin Grande Ligne et sur une partie du rang 9, à partir de Grande vers le Chemin Goshen.

Pour les travaux du rang 10 et 11, nous sommes en attente d'une réponse du ministère pour le règlement d'emprunt, car nous devons emprunter pour leur part. Au ministère des transports, ils n'avaient pas reçu le devis de soumission pour valider le montant de l'appel d'offre avec les travaux à exécuter.

Nous travaillons aussi sur le dossier de l'eau potable pour avoir des coûts pour l'autre coté de la 249 sur le rang 10.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Le **5 novembre** prochain, sera jour de scrutin dans les municipalités du Québec. Dans les prochaines semaines, vous serez mis au courant des principales étapes telles que :

- Les moments de révision de la liste électorale
- Les dates et la façon de produire une candidature
- L'obligation pour les électeurs de voter à visage découvert
- Le vote par anticipation



Une section du site Internet sera créée dans les prochaines semaines permettre de suivre les différents avis publics.

Le nouveau panneau d'affichage maintenant installé à l'Hôtel de ville vous permettra aussi de suivre les différentes dates importantes.

Vous pouvez toujours vous référer au site Internet du Directeur général des Élections du Québec : <http://www.electionsquebec.qc.ca/francais/municipal/>

Nous comptons sur vous pour vous tenir informé.

Julie Brousseau

Directrice générale, secrétaire-trésorière et présidente d'élection

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 août

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 7 août 2017 :

- Avis de motion et projet de règlement sur les Frais exigibles
- Projet d'embellissement de la borne sèche devant B&B
- Inscription au Congrès de la FQM pour 3 membres du conseil
- Adoption de la Politique d'aide financière de mise aux normes des installations septiques de la Municipalité de Val-Joli
- Adjudications pour scellement de fissures ainsi que Surveillance et contrôle
- Appel d'offres pour l'élaboration de plans et devis – RIRL An 2 dans le rang 11



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 SEPTEMBRE 2017

Voici un résumé des principales décisions de la réunion du 5 septembre 2017 :

- Rémunération du personnel électoral
- Modification du calendrier des séances du conseil (6 nov → 13 nov)
- Acceptations de 2 dérogations mineures, 12 rang et chemin Coutu
- Modification de l'horaire de septembre pour l'inspecteur en bâtiment
- Achat d'un luminaire DEL pour les boîtes postales du parc St-Antoine
- Demande de branchement AQUEDUC et ÉGOUT, rues Langlois, Marcotte et Rte 249
- Agrandissement du bâtiment de la patinoire du parc des Loisirs – Rang 10
- Club Quad de la MRC – Autorisation de circuler sur 71m dans le Rang 11



COÛT DE DIVERS PERMIS

Juste à titre informatif, voici quelques **coûts de permis** :

Installation d'une piscine :	25 \$
Installation de prélèvement des eaux (creusage de puits) :	25 \$
Construction, réparation ou modification d'une installation septique :	100 \$
Démolition d'une construction ou d'un bâtiment :	20 \$
Déplacement d'une construction	25 \$
Changement d'usage d'un immeuble :	15 \$
Travaux effectués sur la rive ou le littoral (remblai, déblai, etc.) :	25 \$
Construction, installation, modification et entretien d'une enseigne :	25 \$
Vente itinérante, ou de fruits & légumes, d'arbres de Noël :	100 \$
Épandage de matières résiduelles fertilisantes :	100 \$
Travaux de drainage agricole :	20 \$



Concernant les permis de d'agrandissement, de réparation, de transformation ou de rénovation d'une construction, plusieurs détails entrent en ligne de compte dans le prix du permis, notamment la valeur des travaux, le type de bâtiment (principal ou accessoire), le nombre de logements, etc.

***Aussi, sur notre site internet, vous trouverez nos formulaires d'information pour l'installation correcte de gouttières.



COMPOSTAGE – BROCHURE D'INFORMATION



Vous trouverez une brochure d'information concernant la production de compost sur notre site internet.

L'objectif ultime est une province Zéro déchet. Pensons à l'avenir et à l'environnement !

VOIRIE

En juillet, nous avons procédé à des travaux majeurs dans le rang 9 et le chemin Grande-Ligne, en partage avec la municipalité de St-Claude.

Nous tenons à vous rappeler que lorsque des travaux de nettoyage de fossés seront effectués dans vos secteurs, tous les végétaux (arbres, fleurs, etc.) se trouvant dans ceux-ci seront coupés. Quant aux arbres nuisant aux lignes électriques, c'est Hydro-Québec qui s'en occupe.



Si vous aimeriez recevoir du remplissage, vous devez vous inscrire à la municipalité, en laissant votre message au responsable de la voirie, au poste #24.

CONSEILS DE PRÉVENTION DES INCENDIES

Extincteurs Portatifs

Saviez-vous qu'il existe une norme qui vient encadrer le domaine des extincteurs portatifs ?

Cette norme s'appelle NFPA 10. Le code de prévention des incendies 1995 que la Régie Incendie de Windsor applique lors des visites de prévention fait référence à cette norme. Voici ce que dit cette norme concernant les maisons résidentielles :

- 1- Un extincteur résidentiel ne doit pas avoir une cote inférieure à 2A-10BC.
- 2- Il est recommandé d'avoir un extincteur par étage.
- 3- Dans les garages annexés ou non à une résidence, on devrait aussi y retrouver minimalement un extincteur.
- 4- L'extincteur doit être installé dans un lieu accessible, exempt d'obstructions causées par du matériel entreposé ou des équipements et à proximité des moyens d'évacuation.
- 5- Les inspections devraient être réalisées lorsque l'extincteur est initialement mis en service, puis par après, à intervalles d'environ 30 jours. Ces inspections devraient être faites suivant le guide du propriétaire qui est fourni avec celui-ci.

L'extincteur portatif peut représenter un atout important en ce qui concerne la protection des incendies résidentielle. Si un incendie se déclare dans votre demeure, faites sortir tout le monde à l'extérieur au point de rassemblement. Téléphonnez au 9-1-1 et utilisez ensuite votre extincteur. Les extincteurs doivent être utilisés seulement lors d'un début d'incendie.

En terminant, si vous avez à utiliser un extincteur, observez les règles suivantes :

- A) Prendre l'extincteur et vérifier qu'il est plein.
- B) Enlevez la goupille et vérifier que l'extincteur fonctionne.
- C) Approchez-vous à environ 7 à 10 pieds du foyer d'incendie.
- D) Orientez le jet de poudre de l'extincteur à la base du feu en effectuant un balayage rapide sur toute la largeur des flammes.



Peu importe la situation, pensez toujours à votre sécurité. C'est votre priorité!

VINCENT LÉVEILLÉE
POMPIER / PRÉVENTIONNISTE
RÉGIE INCENDIE WINDSOR
819-845-4678 POSTE 2



LA RANDONNÉE GOURMANDE

La Randonnée gourmande du Val-Saint-François sera de retour pour une deuxième édition le **17 septembre** prochain. Réalisée en partenariat avec Les Sentiers de l'Estrie, cette activité permettra aux visiteurs de faire une randonnée guidée de 10 km entre les charmantes municipalités de Kingsbury et du Canton de Melbourne. Lors de leur promenade, ils croiseront 4 haltes (incluant le dîner) qui leur permettront de rencontrer une quinzaine de producteurs locaux et de goûter leurs produits.

Il est à noter que pour participer à l'activité, il faut s'inscrire au tourisme.val-saint-francois.com/la-randonnee-gourmande/. L'inscription est au coût de 40 \$ et inclut la randonnée guidée, les dégustations, un dîner festif à l'arrivée au Marché champêtre de Melbourne, le stationnement et un service de navette.



Source : Mathieu Labrie, Agent de développement touristique et culturel
Contact : Caroline Falcão, agente aux communications au 819 826-6505, poste 46
ou caroline.falcao@val-saint-francois.qc.ca



LE CELLULAIRE AU VOLANT



L'utilisation du téléphone cellulaire au volant demeure une problématique bien vivante. En vue de se rallier contre ce fléau, les patrouilleurs de tous les services de police québécois réaliseront une opération concertée en sécurité routière dans la semaine du 22 septembre.



PISTE CYCLABLE DANS LA MRC



La MRC du Val-Saint-François offre trois secteurs de pistes cyclables sur son territoire. Une partie de cette piste cyclable fait partie de la Route verte #1, pouvant vous amener vers les Cantons de l'Est dans une direction et vers les Bois-Francs dans l'autre.

Ce réseau cyclable nommé « la Cantonnière » offre 57 km de piste cyclable essentiellement en poussière de roche et parfois en chaussée désignée. Le réseau est en opération du 15 mai au 15 octobre de chaque année et aucun coût d'accès n'est nécessaire pour s'adonner à la pratique du vélo, de la course à pied ou de la marche. Voici un aperçu des trois tronçons en question :

Le sentier de la Rive

Long de 25 km, reliant Saint-François-Xavier-de-Brompton à Richmond, il longe la rivière Saint-François et fait partie de la Route verte #1 provenant de Sherbrooke. Vous y verrez une nature magnifique et des points de vue superbes sur la rivière.

Le sentier de la Vallée

Débutant dans le stationnement de la gare à Richmond, cette piste cyclable aménagée sur une ancienne voie ferrée offre très peu de dénivélés et un paysage agricole bucolique. Après la halte de Saint-Cyr (11,5 km), à la limite du Canton de Cleveland et de Danville, le tronçon identifié Route verte #1 vous amène à Danville, Victoriaville et plus loin encore...

Le sentier de l'Ardoise

Ce sentier permet de découvrir la région de J. A. Bombardier tout en traversant une succession de milieux écologiques fascinants s'étalant sur un total de 21 km. Découvrez la forêt, les paysages agricoles et le secteur bordé par une petite rivière de ce tronçon traversant les municipalités de Racine, Canton de Valcourt, Valcourt, Lawrenceville et Bonsecours.

Pour plus d'informations et une cartographie détaillée du réseau, ou sur les lieux de stationnements pour les utilisateurs, veuillez visiter le site Internet : <http://tourisme.val-saint-francois.com/>. Vous pouvez également contacter :

Maxime Turcotte, responsable du réseau cyclable

MRC du Val-Saint-François

819 826-6505, poste 41 Maxime.turcotte@val-saint-francois.qc.ca



CONSEILS SUR LA SÉCURITÉ DES COUVRES-FENÊTRES

Saviez-vous que des articles ménagers ordinaires comme des couvre-fenêtres peuvent présenter un risque d'étranglement, voire de décès, pour vos enfants?

Un enfant étranglé par le cordon d'un couvre-fenêtre perd conscience en **15 secondes** seulement, et des dommages au cerveau apparaissent après environ **4 minutes** passées sans oxygène.

D'ici à ce que vous puissiez remplacer vos couvre-fenêtres à cordon, voici quelques mesures à prendre :

- Ne jamais placer un berceau, un lit, une chaise haute, un parc pour enfants ou tout meuble près d'une fenêtre où un enfant pourrait grimper et atteindre les cordons.
- Installer au mur un crochet ou un dispositif de fixation en hauteur afin de garder les cordons hors de portée.
- Suivre les instructions du fabricant et lire les mises en garde.
- Ne faites jamais de nœuds dans un cordon. Défaites immédiatement tout nœud qui s'est créé accidentellement. Enlevez tout dispositif qui crée une boucle pendante au bas, au milieu ou en haut du cordon.



Pour obtenir d'autres conseils à ce sujet, visitez le site Canada.ca/sante.

Jean-Christophe Senosier, directeur régional à la Direction générale des communications et des affaires publiques
Santé Canada | Agence de la santé publique du Canada - Région du Québec
Tél. : (514) 496-4663

SOIRÉE D'INFORMATION – AIDE AUX INSTALLATIONS SEPTIQUES

La Municipalité de Val-Joli vous invite à une soirée de présentation et d'explication au sujet de la **Politique de mise aux normes des installations septiques de Val-Joli**.

Vous devez faire faire votre installation ou vous songez à la refaire dans les prochaines années ?

La municipalité vous propose de vous inscrire au **Programme d'aide financière**. Il vous serait possible « d'emprunter » l'argent à la municipalité et de rembourser votre installation septique, à même vos taxes municipales sur une période de 10 ans, à un taux avantageux.

La soirée se tiendra à l'Hôtel de ville, **le 21 septembre prochain, à 19h00**.
Venez en grand nombre!



* Veuillez noter que nous avons envoyé un bulletin Extra en août dernier pour vous informer de ce projet, mais il semblerait que le bureau de Poste Canada ait omis de le distribuer dans certains secteurs qu'on ne peut nous préciser.

NOUVEAUTÉS À L'HÔTEL DE VILLE



Nous avons procédé à l'installation de 3 nouveaux drapeaux en face de l'Hôtel de ville : celui du Québec, celui du Canada et celui de notre municipalité.

De plus, nous avons installé un nouveau panneau d'affichage (en bleu, à droite), qui remplace celui qui était devant, à côté des portes d'entrée menant au sous-sol.

Notez aussi que notre second lieu d'affichage des avis publics est encore temporairement dans la cour de l'ancienne Auberge des Cantons.

SUBVENTION À LA RÉNOVATION D'HABITATION

70 000 \$ POUR RÉNORÉGION DANS LE VAL-SAINT-FRANÇOIS

Les citoyens de la MRC du Val-Saint-François pourraient recevoir une subvention pour rénover leur domicile grâce à RénoRégion. En effet, la région dispose d'un montant de 70 000 \$ pour l'année 2017-2018.



Le programme RénoRégion est financé par la Société d'habitation du Québec. Il permet d'aider financièrement les propriétaires-occupants à faible revenu qui vivent en milieu rural à réaliser des travaux pour corriger les **défectuosités majeures** de leur résidence. L'aide financière peut atteindre 95 % du coût des travaux admissibles, jusqu'à un maximum de 12000 \$.

Pour toute question concernant le programme RénoRégion, on peut consulter le www.habitation.gouv.qc.ca/programme/programme/repairs_en_region.html ou contacter M. Pierre Laliberté au 819 346-3772 ou à pierre.lalibert6@videotron.ca.

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION**Avis public d'élection municipale**

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné aux électeurs de la **MUNICIPALITÉ DE VAL-JOLI** par la soussignée, Julie Brousseau, présidente d'élection, que :

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures : **tous les postes, maire et 6 conseillers**
2. Toute déclaration de candidature à ces postes devra être produite au bureau du président d'élection pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivantes :

du 2017-09-26 au 2017-10-06

Jours :

Mardi
Mercredi
Jeudi

Heures

de 10h à 12h et 13h00 à 16h00
de 10h à 12h et 13h00 à 16h00
de 10h à 12h et 13h00 à 16h00

A NOTER QUE LE VENDREDI 2017-10-06, LE BUREAU SERA OUVERT DE 9H À 16H30 DE FAÇON CONTINUE.

3. Si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le 5 NOVEMBRE 2017 de 10h à 20h, et un vote par anticipation sera tenu le 29 OCTOBRE 2017 de 12h à 20h. L'endroit reste à déterminer mais ce ne sera PAS à l'Hôtel de Ville comme lors des élections précédentes.
4. J'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Line Desmarais Letendre.
5. Vous pouvez me joindre à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivant :
Présidente d'élection, Julie Brousseau, au 500, route 249, Val-Joli, Qc J1S 0E8 au 819 845-7663.

DONNÉ à Val-Joli, le 08 septembre 2017.



Julie Brousseau
Présidente d'élection
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC - DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné, par la soussignée directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 2 octobre 2017 à 20 heures, au 500, route 249 à VAL-JOLI.

Nature et effets : Demande de permettre un bâtiment accessoire construit en cour avant.

Identification du site concerné : 92, rue du Rocher Lot # 4 661 865

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

Donné à Val-Joli ce 14 sept 2017.

Julie Brousseau
Directrice générale et secrétaire-trésorière

AVIS PUBLIC – DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2018-2020

AVIS PUBLIC

(concernant le rôle d'évaluation foncière de la Municipalité de Val-Joli)

Avis est par les présentes donné que le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité de Val-Joli, devant être en vigueur durant les exercices financiers **2018-2019-2020**, a été déposé à mon bureau le **13 septembre 2017**, et que toute personne peut en prendre connaissance à mon bureau, durant les heures d'affaires régulières.

Conformément aux dispositions de l'Article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne ayant un intérêt à cet effet peut déposer, à l'égard de ce rôle, une demande de révision prévue par la section I du Chapitre X de cette loi, au motif que l'évaluateur n'a pas effectué une modification qu'il aurait dû y apporter en vertu de la loi.

Pour être recevable, une telle demande doit remplir les conditions suivantes :

- être déposée avant le 1^{er} mai 2018;
- être déposée à l'endroit suivant ou y être envoyée par courrier recommandé :

**MRC du Val-Saint-François
910, Montée du Parc C.P. 3160
Richmond, Québec, J0B 2H0**



- être faite sur le **formulaire prescrit** à cette fin et disponible à l'endroit ci-dessus-indiqué;
- être accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement 2003-03 de la MRC du Val-Saint-François et applicable à l'unité d'évaluation visée par la demande.

Donné à Val-Joli, le 13 septembre 2017.

Julie Brousseau
Directrice générale et secrétaire trésorière

SPA DE L'ESTRIE

Votre chien souffre-t-il d'anxiété de séparation?



Vous quittez la maison et votre chien commence à gémir ou à gratter obstinément la porte ou il aboie sans cesse ?

Être seul est contre nature pour un animal social comme le chien. Certains d'entre eux peuvent souffrir d'anxiété de séparation ou de phobie de la solitude. Ainsi, lorsqu'il se retrouve seul, le chien exprime son inconfort en gémissant, en détruisant des objets, en aboyant, etc.

Comment prévenir ou atténuer son anxiété : s'armer de patience et de constance pour lui apprendre à apprivoiser graduellement la solitude.

- **Un chien occupé est un chien heureux.** Si votre chien pratique une heure quotidienne d'exercice et joue régulièrement à des jeux intellectuels (chercher de la nourriture ou des jouets), il aura tendance à dormir en votre absence.
- **Lorsque vous quittez votre domicile, agissez de façon normale.** Évitez de vous épancher, car cela pourrait l'inquiéter. Faites jouer la radio ou la télévision (en bruit de fond) et allumez une lumière si vous ne revenez que le soir.
- **À votre retour, attendez que votre chien se calme avant de lui accorder de l'attention.** Cette ignorance volontaire permettra à votre chien de contrôler son excitation face à votre retour.
- **Lorsque vous êtes à la maison, permettez-lui de s'occuper de manière intéressante dans une autre pièce que celle dans laquelle vous êtes.**

Fido ne devrait jamais être laissé seul une dizaine d'heures par jour, à moins d'occasions exceptionnelles. Pour obtenir d'autres précieux conseils, consultez l'intervenante en comportement canin de la SPA Estrie, au 819 821-4727, poste 111.

COMITÉ DES LOISIRS



**Retour sur la Fête annuelle de la Famille et le
Party de fin de saison de la balle-molle du samedi,
le 26 août dernier.**



Nous avons eu environ 90 réservations, mais comme une invitation aux citoyens a aussi paru dans le journal Les Actualités - L'Étincelle, quelques familles se sont donc aussi présentées pour profiter du jeu gonflable géant, du parc et du pique-nique en famille. Nous estimons à 120 personnes le nombre de visiteurs à cette activité. Beaucoup plus d'ado que de jeunes enfants! L'ambiance était aux fous rires et le soleil était de la partie!

Remerciements

Merci à notre commanditaire *Distribution des Cantons* qui a offert 2 caisses de liqueur Bull's head!

Merci à la famille de *Julie Gill* (son conjoint *Tommy et les enfants*), qui ont aidé à servir les gens et à éplucher le maïs.

Merci à la conseillère *Josiane Perron* et au maire *Rolland Camiré* qui se sont chargés, avec moi, de la préparation du repas!



Jonathan Martel Robidoux
propriétaire
Vente et distribution
de produits locaux
info@distributiondescantons.com
819.640.5620

www.distributiondescantons.com

La fête de l'Halloween est de retour

**le samedi, 14 octobre prochain, dès 11h
au Parc Floral, voisin de l'Hôtel de ville de Val-Joli
au 500, route 249.**



**Toutes les familles sont invitées à venir décorer leur
citrouille qui illuminera le Parc floral pour la période
d'Halloween!**



Il y aura une collation avec un bon café ou du chocolat chaud! Des producteurs de produits du terroir sont invités et des artisans exposeront et vendront leurs œuvres!

Venez profiter de cette fête d'automne GRATUIT avec l'équipe des Loisirs de Val-Joli!

